



## **POUR UN SERVICE PUBLIC FERROVIAIRE DE QUALITÉ**

**Correspondance** : 72 rue de la République – 76800 SAINT ÉTIENNE DU ROUVRAY

**Blog** : [www.convergence-nationale-rail.fr](http://www.convergence-nationale-rail.fr)

**Courriel** : [Convergence.rail@hotmail.fr](mailto:Convergence.rail@hotmail.fr)

**Tél** : 06 14 1 57 93

*Paris le 30 septembre 2015*

à

*Monsieur Guillaume Pepy  
Président du Directoire de  
SNCF*

*Président directeur général de l'ÉPIC SNCF Mobilités  
2 place aux Étoiles  
93200 Saint Denis*

**Objet**: Avenir du train : « Le Cévenol »

Monsieur le Président,

La situation de la ligne ferroviaire des Cévennes et du « Cévenol » préoccupe sérieusement Convergence Nationale Rail et ses collectifs.

La direction de la SNCF vient de décider unilatéralement de modifier le plan de transport du Cévenol à partir du 27 septembre 2015 avec un basculement intégral sur route entre Clermont et Nîmes.

Alors que le plan de transport adopté précédemment permettait de réaliser les travaux entre Langogne et Langeac, en maintenant les circulations ferroviaires Intercités entre Nîmes-la Bastide et entre Langeac-Clermont, le transfert par autocar sur l'ensemble du parcours allonge le temps du voyage de 1h30.

De plus, cette décision intervient dans une région où les conditions routières en période hivernale comportent des risques mais aussi avec l'impossibilité d'accès pour les PMR et rupture de correspondances à Nîmes.

Association Loi 1901 – Agrément RNA : W941007139

Immatriculation SIRET : 790 124 796 00018

Siège social : 20, Place Pierre SEMARD 94190 VILLENEUVE ST-GEORGES

**Ne pas nous écrire à cette adresse – Utiliser l'adresse en tête de lettre - Merci**

Cette décision de transférer le service sur route entre Clermont et Nîmes va même à l'encontre des préconisations du « Rapport Duron » - dont nous ne partageons cependant pas, loin s'en faut, toutes les conclusions - « Rapport » pour lequel cette ligne présente « une pertinence de l'offre dû au fait de l'absence d'infrastructures autoroutières ».

Par ailleurs, la décision de la direction SNCF ne tient pas compte de la feuille de route du Gouvernement du 7 juillet présentée par le secrétaire d'État aux transports, M. Vidalies et qui annonce la création d'un Conseil Consultatif des TET ainsi que la nomination du Préfet M. Philizot comme interlocuteur des territoires et des parties prenantes ; préconisations prises suite aux réactions et actions de la population, des usagers, des élus, des cheminots, des syndicats et associations, suscitées par le rapport Duron.

Nous estimons que la direction de la SNCF n'a pas à se substituer aux décisions à venir de l'État et encore moins à anticiper ces décisions relevant de la concertation des parties prenantes.

En mettant devant le fait accompli la population du Val d'Allier, les usagers et leurs associations, les élus locaux et régionaux, les cheminots, sur le transfert sur route du Cévenol la direction de la SNCF montre son mépris des acteurs concernés en anticipant un éventuel transfert définitif dans le cadre de la libéralisation du transport collectif par autocar (« loi Macron »).

La CNR vous demande de revenir sur cette décision, et d'engager la concertation, et de dégager les moyens nécessaires pour faire à nouveau circuler le Cévenol dans les conditions permettant de réaliser les travaux.

La CNR considère que l'avenir des TET repose sur un réseau national et unique permettant une accessibilité sur tout le territoire par l'amélioration et le développement des dessertes. Ainsi, les TET pourront participer à l'aménagement des territoires avec des missions de Service Public alliant le confort, la régularité, la sécurité et la sûreté.

Il est nécessaire non seulement de maintenir mais encore de développer l'offre ferroviaire nationale relevant des Trains d'Équilibre du Territoire.

A la veille de la COP 21, la CNR, ses adhérents individuels et collectifs, sont mobilisés pour redonner au ferroviaire public toute sa place en organisant les déplacements au quotidien au travers des TET mais aussi pour le transport des marchandises, et ceci dans le respect du développement durable.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations respectueuses.

*Pour le Bureau de Convergence Nationale Rail*

*Pierre Ménard, Président*

Copie transmise pour information au Ministère des Transports